

Régulateur de croissance*

*Cf. tableau des usages.

Cerone®

Conditionnement(s)

Bidon 5 L

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : Non Concerné

Formulation : concentré soluble

Numéro AMM : 7800132

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74
rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : éthéphon
Teneur : 480g/l, soit 40% (m/m)
Famille chimique : dérivés de l'acide phosphonique
Mode d'action : Inhibition des auxines.

Description

CERONE renforce les tiges et limite la verse des blés tendres d'hiver, blés durs d'hiver, orges d'hiver et de printemps, escourgeons, seigles d'hiver, triticales, lins à fibres. CERONE valorise les facteurs de production dans les cultures intensives.

Préparation

Préparation de la bouillie

- Remplir à moitié d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Agiter le bidon et verser la dose de CERONE nécessaire.
- Mettre en agitation et terminer le remplissage.
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.

Mélanges et compatibilité

- CERONE n'est pas compatible avec les herbicides et les engrais.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

PROTECTION DE L'OBJET D'INVESTISSEMENT : LES INGENIERES DE	
REPRESENTATION DE L'OBJET D'INVESTISSEMENT	APPREHENSION DE : PROBLEMATIQUE D'INVESTISSEMENT - A COURT TERME - A LONG TERME PROBLEMATIQUE D'ACQUISITION DE : INVESTISSEMENT A COURT TERME INVESTISSEMENT A LONG TERME
Caractéristiques des RPI	RAPPORT D'ETAT
POINTS DE VUE RPI EN RF (EN 174-150) Régulation RF EN 180-25-111 (Type A) ou 2 usage unique RF EN 180-474-2 (Type A, B ou C)	Régulation : A usage unique / A usage unique / Régulation
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme EN 150 2705551	EPI vestimentaire P 1 EPI partiel
EPI PARTIEL basé sur la table à disposition (selon norme EN 150 2705551)	EPI vestimentaire P 1 EPI partiel
COMMISSION DE PROTECTION FONCTIONNELLE selon la table 3 ou 4	Table 3 ou 4 Type 3 ou 4 Type 3 ou 4 Type 3 ou 4
LUNETTES EN ROYAN FACIAL conforme EN 148 106, table 3)	Type 3 ou 4 Type 3 ou 4 Type 3 ou 4 Type 3 ou 4
PROTECTION RESPIRATOIRE Dont masque contre (CA 140) équipé d'un filtre A2P3 EN 143071 (1)	Type 3 ou 4 Type 3 ou 4 Type 3 ou 4 Type 3 ou 4

[1] Association d'un film contre les gaz et vapeurs organiques (VOC, de couleur marron) et d'un film anti-buée (PSi).

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Reporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

Eviter sur blé tout contact avec l'épi.

- en cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement. En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- bien vider et rincer 3 fois à l'eau les emballages au moment du remplissage de la cuve et vider cette eau dans le pulvérisateur.
- traiter en l'absence de vent.
- ne pas pulvériser trop près des cours d'eau et éviter tout débordement de la rampe sur les mares, cours d'eau et fossés.
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- conserver le produit ou les reliquats de produit dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.
- ne pas abandonner les emballages en bordure de champ ou derrière les bâtiments.
- rendre les emballages inutilisables

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELLS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



- vider et éliminer les emballages en respectant la réglementation
- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.

Protégez votre santé et celle de votre entourage.

Surveillez les conditions météorologiques.

Protégez les points d'eau.

Protégez les pollinisateurs.

Préservez la faune sauvage.

D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR : FLASHEZ-VOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
8 - Matières corrosives	- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement
Dangereux pour l'environnement		

Tableau des usages et doses autorisées

la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

- H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
- H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement



- P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
- SPE3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée

24 heures après traitement.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires

- SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
- SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
- SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son

emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux :

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation :

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

Contact avec la peau :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Ingestion :

Ne PAS faire vomir. Garder la personne au calme. Rincer la bouche. Appeler un médecin.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : <https://agro.bayer.fr/> et www.quickfds.com .

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : 0°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3265



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Blé dur d'hiver	Régulateur de croissance	1.0 l/ha	1 trait./an jusqu'au stade BBCH 39	70	1a
Blé tendre d'hiver	Régulateur de croissance	0.6 l/ha	1 trait./an jusqu'au stade BBCH 39	56	1a
Carotte porte-graine	Régulateur de croissance	1.5 l/ha	1 trait./an contacter la FNAMS		1a
Chanvre porte-graine	Régulateur de croissance	1.0 l/ha	1 trait./an contacter la FNPC		1a
Cucurbitacées porte-graine	Régulateur de croissance	0.5 l/ha	3 trait./an contacter la FNAMS		1a
Lin textile	Régulateur de croissance	1.5 l/ha	1 trait./an autorisé sur lin textile uniquement		1a
Oignon porte-graine	Régulateur de croissance	1.0 l/ha	1 trait./an contacter la FNAMS		1a
Orge de printemps	Régulateur de croissance	0.75 l/ha	1 trait./an jusqu'au stade BBCH 39	56	1a
Orge d'hiver	Régulateur de croissance	1.0 l/ha	1 trait./an jusqu'au stade BBCH 39	56	1a
Seigle d'hiver	Régulateur de croissance	1.0 l/ha	1 trait./an jusqu'au stade BBCH 39	70	1a
Triticale	Régulateur de croissance	1.0 l/ha	1 trait./an jusqu'au stade BBCH 39	70	1a

Cultures porte-graine mineures:- carotte porte-graine, cucurbitacées porte-graine et oignon porte-graine : Avant utilisation, il est impératif de contacter le service technique de la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences (FNAMS, tél : 02.41.68.93.20) pour préciser les conditions d'utilisation.- chanvre porte-graine : avant utilisation, il est impératif de contacter la Fédération Nationale des Producteurs de Chanvre (FNPC, tél : 02.43.51.15.00) pour préciser les conditions d'utilisation.

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**
 Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>
Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques
 1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Les doses préconisées sont celles homologuées (se reporter au tableau des usages).

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

CULTURES	STADE DE TRAITEMENT
Blé tendre d'hiver	du stade 1 noeud (BBCH 31) à la dernière feuille étalée (BBCH 39) avant éclatement de la gaine
Blé dur d'hiver	du stade 2 noeuds (BBCH 32) à la dernière feuille étalée (BBCH 39) avant éclatement de la gaine.



CULTURES	STADE DE TRAITEMENT
Orge d'hiver	du stade 2 noeuds (BBCH 32) au stade dernière feuille étalée (BBCH 39) avant apparition des barbes.
Orge de printemps	du stade 2 noeuds (BBCH 32) au stade dernière feuille étalée (BBCH 39) avant apparition des barbes.
Seigle d'hiver	du stade 2 noeuds (BBCH 32) au stade dernière feuille étalée (BBCH 39) avant éclatement de la gaine.
Triticale	du stade 2 noeuds (BBCH 32) au stade dernière feuille étalée (BBCH 39) avant éclatement de la gaine.
Lin fibre	sur linière au stade 30 à 40 cm en conditions favorables à la verse

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

- Sur orge d'hiver, en cas de verse précoce, il est possible de faire deux traitements : un traitement au stade 1-2 noeuds (BBCH 31_32) à 0,5 l/ha suivi d'un traitement au stade apparition de la dernière feuille (BBCH 37) au stade dernière feuille étalée (BBCH 39), avant apparition des barbes à la dose de 0,5 l/ha.
 -Sur blés tendres d'hiver, il est possible d'appliquer deux traitements : 600 g/ha de chlorméquat chlorure (matière active) au stade épi 1 cm (BBCH 29) suivi de CERONE à 0,5 l/ha au stade dernière feuille étalée (BBCH 39), avant éclatement de la gaine.

Conditions du milieu

Ne pas traiter des plantes en stress hydrique ou susceptibles de le subir.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS		
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET			EPI vestimentaire ET
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		EPI partiel			EPI partiel
		OU			OU
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		Type 3 ou 4			Type 3 ou 4 avec capuche
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)					
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1)					

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
 (1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3).
 Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



Mentions légales

Cerone® ▯ 480 g/l éthéphon ▯ AMM n°7800132 ▯ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▯ ® Marque déposée Bayer

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 ▯ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2 ▯ Corrosif pour les métaux, catégorie 1



▯ ▯ ▯ Danger ▯ ▯ H318 - Provoque de graves lésions des yeux. ▯ H290 - Peut être corrosif pour les métaux. ▯ H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ▯ EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur <https://agro-bayer.fr> - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Juillet 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : <https://agro-bayer.fr>

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)